

# Association pour la sauvegarde du patrimoine veulais

Association agréée pour l'urbanisme le 15 juin 2007

[www. Patrimoine-veules.fr](http://www.Patrimoine-veules.fr)

Monsieur Nicolas Hulot  
Ministre de l'environnement

Ministère de la Transition écologique et Solidaire  
246 boulevard saint Germain  
PARIS - 75007

Veules-les-roses, 3 avril 2018

Monsieur le ministre.

Les services de la DDTM de Dieppe ont lancé du 2 mars au 16 mars 2018 une enquête publique pour la création d'un site « expérimental » ostréicole de 6.1 hectares situé sur l'estran de Sotteville-sur-mer (seine maritime) Ce site ostréicole, en projet, viendrait compléter un site préexistant sur la plage de Veules les Roses.

Outre des questions de forme cette enquête et surtout le projet auquel elle se réfère pose des problèmes de sécurité, de respect des habitants et de destruction d'un site resté naturel jusqu'à présent.

Vous vous voudrez bien trouver les éléments, décrits ci après:

En premier lieu cette enquête publique présente des anomalies **de forme** puisqu'elle se réfère au dispositif allégué d'enquête publique du code rural et maritime :

- D'une part, compte tenu de son impact environnemental et des implications sociales, économiques et fiscales, cette enquête aurait dû se situer dans le cadre prévu par la loi Bouchardeau. Notamment elle s'effectue sans commissaire enquêteur si bien que le service émetteur, malgré ses qualités, se trouve juge et partie.
- D'autre part, l'enquête selon le code aurait dû se tenir aussi dans les communes limitrophes, il n'en n'a rien été et nous avons saisi à ce sujet la préfète de Normandie
- Enfin l'enquête publique a été d'une totale discrétion (affichage modeste par une feuille 21X27 sur un seul panneau municipal quand le village en dispose de trois, pas d'annonce dans la presse régionale etc.).

Sur le **fond** il apparait :

- Que le caractère « expérimental » est un abus de langage dans la mesure où l'installation sur le site a un coût de l'ordre de 150 000 Euros à la charge des ostréiculteurs.(aucun investisseur privé de fait une telle dépense s'il n'est assuré de la pérennité de son investissement)
- Que le bilan de la présence des ostréiculteurs sur nos plages n'a pas été tiré tant sur le plan environnemental que sur le plan des retombées sociales économiques et fiscales. Ils n'apportent rien aux finances des communes concernées.
- Qu'en 10 ans d'occupation de la zone comprise entre Veules-les-roses et saint-Valéry, un seul emploi permanent a été créé.
- Que l'économie du village de Veules-les-roses repose quasi intégralement sur le tourisme principalement balnéaire, avec un fort développement récent des locations pour des visiteurs qui viennent rechercher l'usage de la plage et le calme d'un village préservé, situé à proximité des villes.
- Que le site envisagé est un site naturel dévolu jusqu'à présent à la promenade et à la pêche à pieds (zone Natura 2000 et ZNIEFF de type II)

Cette décision de créer, , une zone expérimentale ostréicole de 6.1 hectares sur l'estran compris entre Veules-les-roses et Sotteville-sur-mer, apparaît totalement incohérente avec la politique menée depuis 20 ans par les élus et les responsables du tourisme pour accroître le tourisme à Veules-les-roses avec :

- les classements « commune touristique » et « station balnéaire »,
- le label prestigieux « Plus beaux villages de France »,
- l'émission de télévision de Stéphane Bern « Le village préféré des français » (6<sup>ème</sup> place).
- les nombreux articles de presse nationale et régionale, et les émissions de télévision de FR 3,

qui conduisent à un afflux de visiteurs en été et lors des week-end dès le printemps, afin de profiter d'une grande plage de sable de l'ordre d' 1.7 Km .

Ainsi ce tourisme de masse est devenu le moyen de vivre de certains habitants, notamment les restaurants et les loueurs en meublé, générant ainsi ressources et emplois pérennes.

Dans le projet faisant l'objet de l'enquête publique susdite, la profession conchylicole propose le passage de ses tracteurs, à marée basse, sur la plage et à travers le village. Il s'agit, a minima, de 4 tracteurs très bruyants souvent vétustes suivis de très longues remorques sur une des plages des plus réputée de Seine maritime, et ce depuis plus d'un siècle, roulant ainsi sans précaution, au milieu des familles.

La présence de nombreux enfants qui trouvent sur la plage un espace de liberté où ils peuvent jouer sans contrainte est un facteur de risque d'accident, d'autant que ces tracteurs circuleront 15 jours par mois, y compris pendant la période estivale, sur une bande de sable de plus de 5 m de large.

De plus cet espace est balisé chaque été comme zone de baignade surveillée, la compatibilité de la zone de baignade et de celle du passage des tracteurs n'a pas été étudiée..

Le principe de précaution ne trouve pas sa place dans le projet.

Plusieurs tracteurs circulent actuellement sur l'estran compris entre Veules-les-roses et Saint-Valéry-en-Caux, pour se rendre ensuite, en traversant le village, vers leur lieu de stockage, générant déjà des nuisances difficilement supportables pour les riverains. Qu'en sera-t-il quand il y en aura a minima 4 de plus sillonnant la plage aux milieux des baigneurs, puis les rues du village?

Deux ostréiculteurs (ou plus) satisfaits pour des milliers d'usagers de la plage mis en danger !

Notre association a bien informé les conchyliculteurs dès 2006, puis en 2012, sur la difficulté de l'exploitation ostréicole à Veules-les-roses, en raison de l'ensablement. Ce problème avait été souligné par Monsieur Stéphane Costa, Professeur de Géographie physique de l'université de Caen, président du Conseil de la stratégie nationale de gestion du trait de côte porté par le Ministère de l'Environnement, Il ne s'était pas trompé. La difficulté d'exploitation ostréicole à Veules les Roses est soulignée à plusieurs reprises dans le dossier d'enquête d'utilité publique consultable à la DDTM.

L'apport des scientifiques sur la montée irréversible du sable, n'apparaît pas dans le dossier.

Lors d'interviews menées dans la presse, des ostréiculteurs déjà installés à 2 Km du projet ont affirmé leur souhait de quitter le site où ils sont actuellement installés pour se rendre sur l'estran de Sotteville.

Quitter un site difficile d'accès, ensablé pour un autre tout aussi ensablé, à terme, apparaît comme une absurdité.

Nous avons vivement regretté à la lecture du dossier joint à l'enquête publique combien le paramètre humain y était absent, aucune analyse économique, sociale, fiscale n'y figure. Ainsi ce projet ne procède pas à une analyse globale de son impact, même si celui sur les oiseaux, la faune et la flore est bien évoqué, Natura 2000 oblige,

Il n'y a rien sur le bilan carbone ni sur l'impact sur le tourisme.

Le bilan d'exploitation du premier site situé entre Veules-les-Roses et Saint-Valéry-en-Caux n'est pas présenté, c'est une lacune quand le projet vise le développement.

Le projet conduirait à détruire durablement un espace demeuré vierge présentant une très belle plage de sable à marée basse qui ne manquerait pas d'être polluée par le trafic de tracteurs.

Aucune alternative n'est évoquée dans le dossier d'enquête publique par exemple l'utilisation de bateaux afin d'écarter les risques liés aux passages des tracteurs.

C'est ainsi que le site de Saussemare sur les communes de Quiberville et Saint-Aubin-sur-Mer à 8Km du projet envisagé qui évite la cohabitation entre habitants et ostréiculteurs paraît beaucoup plus adapté à cette expérimentation.

Enfin, et ce dernier point nous semble primordial, la zone de passage des tracteurs sur l'estran de Veules les Roses (5 mètres de large sur 1700 mètres de plage ) traverse, à marée basse, une zone de baignade protégée balisée en jaune dès le début de la belle saison et notre association s'interroge sur la possibilité d'ouvrir à des tracteurs une possibilité de passage sur une zone balisée alors que les bateaux et engins nautiques sont prohibés sur l'eau à proximité immédiate.

Dans cette situation l'élu local, en application de son devoir de police, ne serait-il pas tenu de fermer la zone de baignade pendant la période de passage des tracteurs, soit 15 jours par mois ? ,

Ainsi, nous faisons appel à vous, monsieur le Ministre, pour qu'une décision absurde ~~de~~ ne vienne pas mettre en péril la sécurité des usagers de la plage d'une commune touristique, sans que l'intérêt collectif puisse être démontré.

Si vous le souhaitez nous pouvons évoquer ce sujet avec un membre de votre cabinet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le CA, la présidente, Sylvie Bosquier :

Pj : graphes des nuisances dans le village et la plage en juillet, août et septembre 2018

**Adresse postale : BP 25 saint Valéry en Caux 76460**

Mail : sylvie.bosquier@orange .fr. (Tel 02 35 97 63 30 et 01 43 87 23 28)





